

L'ACTU DÉCHETS N° 5

LES BIODÉCHETS*

Les trier devient obligatoire en 2024

Compostage individuel

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

COMPOSTEURS en vente auprès du SYVALORM :
Rendez-vous sur notre site, onglet : « mes démarches »



- 2 modèles disponibles :**
- Bois : 300l (72Hx70L cm) - 25 €
 - Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) - 30 €



Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante :
un geste écologique et économique

Composter permet de **réduire ses ordures ménagères de 30%**



Compostage partagé

Le SYVALORM se prépare à développer les projets de compostage partagé dans les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...

4 sites pilotes, à Saint-Arnoult, Villaines-la-Gonais, Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests avant un plus large déploiement sur l'ensemble du territoire.



Afin d'accompagner l'installation, et d'assurer un suivi des sites de compostage partagé, le SYVALORM a conclu un partenariat avec l'association « ATHENA » basée à Sargé-sur-Braye



<https://www.asso-athena.fr/>

Quelles solutions ?

Composter ses biodéchets est possible en maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !



Les déchets « compostables » collectés avec les ordures ménagères c'est fini !

Comment créer un site de compostage partagé ?

- Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un site de compostage partagé dans votre quartier, votre résidence privée... ?
- Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre commune ?

Vous pouvez contacter directement l'association ATHENA par mail à compost@asso-athena.fr ou par téléphone au 06 13 50 50 89.

Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !

Le 1^{er} janvier 2024

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets* pour tous en Europe
(Loi AGEC – 02/2020)

*biodéchets : déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables

Quelques astuces et conseils sur le compostage des biodéchets de la cuisine au jardin :

ACTU Déchets N°3 « Compostage »

en téléchargement sur www.sivalorm.fr



Quels déchets composter ?

Déchets de jardin :

- ✓ Tontes séchées
- ✓ Feuilles, fleurs fanées
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages



Gages de réussite du compost :
Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !

Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes, agrumes...
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes de café et sachets de thé biodégradables
- ✓ Coquilles d'œufs finement écrasées
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas



DÉCONSEILLÉS : cendres, déchets carnés et poissons, produits toxiques, d'hygiène et médicaux...
Pour un usage non potager du compost : les litières animales biodégradables peuvent être compostées.

Trier ses biodéchets :

un geste écologique qui contribue à la maîtrise des coûts !



Avant 2024



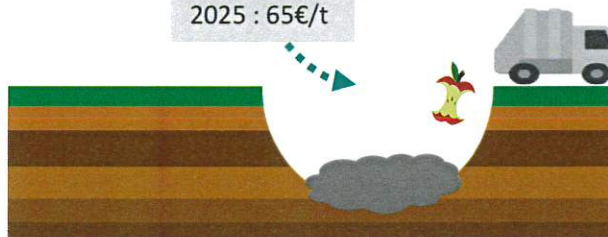
Collecte :
Entre 100 et 150 km

Enfouissement :

Taxe TGAP*

Hausse + 306 % en 7 ans par tonne

2023 : 51€/t
2024 : 58€/t
2025 : 65€/t



*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (→ ordures ménagères et « encombrants » en déchèteries)

A partir de 2024



Dans le composteur de mon jardin, de mon quartier, de ma résidence...



Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

~~Collecte
Enfouissement
Taxe TGAP*~~